

Quelques points d'actualité traités dans notre mouvement:

- **loi famille** reportée

raison: la société n'est pas prête à discuter de la PMA et le gouvernement a peur de la réaction de la rue,
nous verrons sans doute quelques éléments de la loi faire l'objet de propositions séparées ces prochains mois.

- **financement de la protection sociale et fiscalité**

proposition du chef de l'état lors de ces vœux de réformer le financement de la branche famille et de l'assurer par l'impôt,

avec un risque majeur: une nouvelle loi de financement de la protection sociale pourrait remettre en cause le niveau de financement chaque année,

Position Familles de France / UNAF: une partie de la politique familiale doit continuer à être financée par le prélèvement « patronal ».

Ce qui nous inquiète aussi !

déficit de la France - plus de 90% du PIB

déficit annuel du budget de l'état - environ 4% du PIB

Ce niveau est inacceptable et nous ne pouvons laisser à nos enfants et petits enfants une telle situation

Objectif moins de 3% du PIB

Quels sont les leviers: - TVA qui n'est pas familialisée,
- CSG qui n'est pas familialisée,
- cotisations sociales qui impactent le coût du travail,
- impôt proportionnel au revenu, (50% des familles ne sont pas sollicitées)
- économies.

Quel sera le levier utilisé ?

Dans tout les cas nous devons être vigilants sur notre protection sociale !

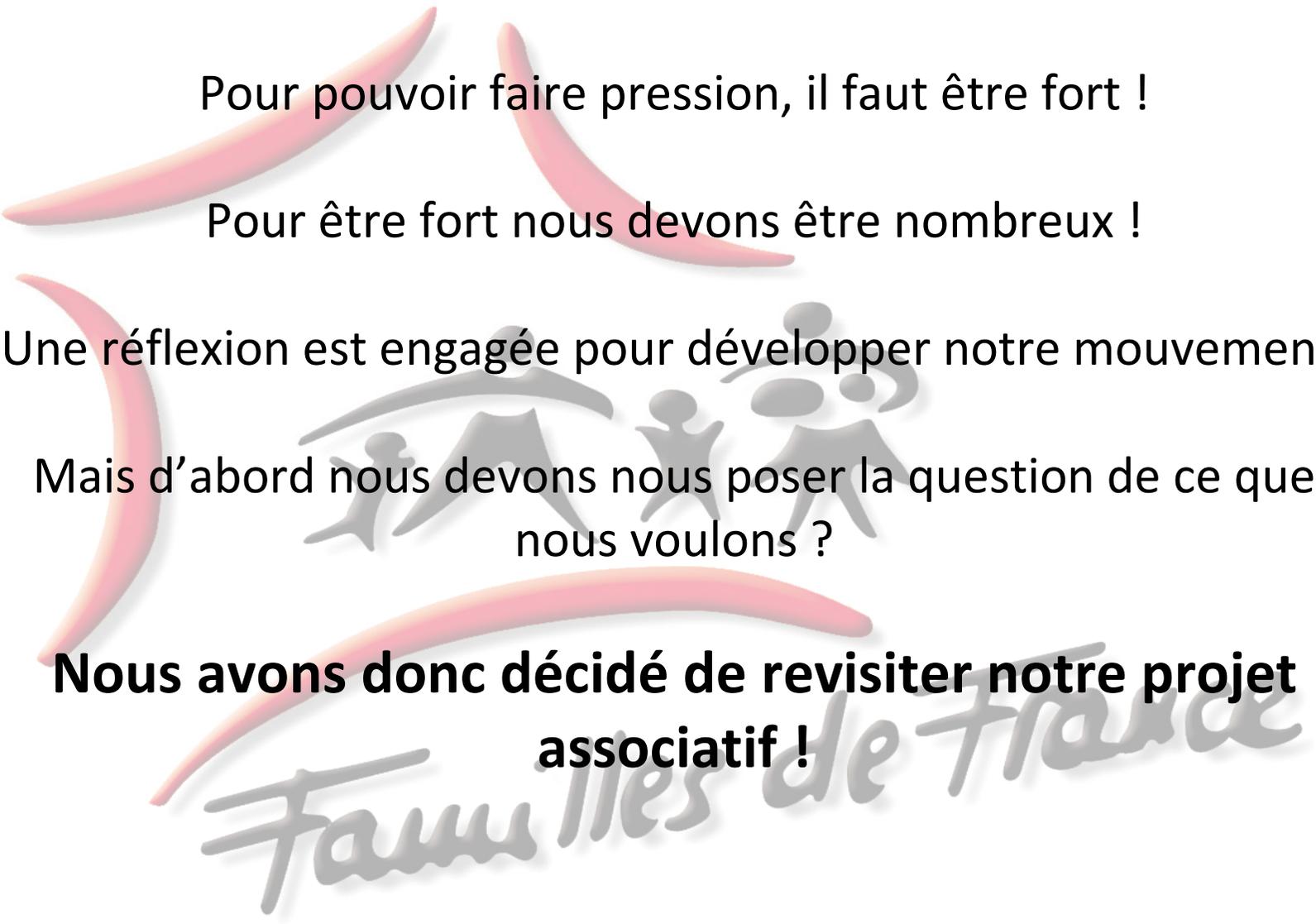
La suppression de la conjugalisation de l'impôt, que des réformateurs féministes tentent de faire supprimer au motif qu'il empêcherait le travail féminin.

C'est un véritable sujet d'inquiétude, nous continuons à voir la famille attaquée matériellement et indirectement mais aussi sournoisement dans son modèle. Attention à l'individualisation!!!!

La loi sur la prévention du vieillissement avec des opportunités pour le réseau Familles de France liées à la prévention du vieillissement.

La fin de vie, dossier sur lequel nous allons devoir nous pencher.

Les échéances électorales, avec le thème de la fiscalité locale par l'action HABITAXE.



Pour pouvoir faire pression, il faut être fort !

Pour être fort nous devons être nombreux !

Une réflexion est engagée pour développer notre mouvement.

Mais d'abord nous devons nous poser la question de ce que nous voulons ?

Nous avons donc décidé de revisiter notre projet associatif !



LE PROJET ASSOCIATIF, QU'EST CE QUE C'EST ?

Objectifs du Projet Associatif :

- démarche qui permet de structurer méthodiquement une réalité à venir,
- transcrire de manière opérationnelle l'objet de l'association,
- réfléchir et approfondir collectivement,
- impliquer plus profondément les membres dans la vie de l'association, en leur donnant la parole,
- faciliter la transmission et favoriser la compréhension de l'activité par les nouveaux membres.

Questionnements :

pourquoi? C'est la finalité qui explique la raison d'être du projet associatif, son ambition, la vision stratégique de son utilité sociétale, les valeurs défendues.

Au nom de quoi agit on ?

Quels sont les choix qui justifient l'engagement de ses membres ?

« C'est le moyen de vérifier si les convictions des membres se rejoignent sur l'essentiel »

Familles de France

Quoi ?

Les objectifs qui définissent les buts à atteindre.
SMART (Simple; Mesurable; Atteignable; Réaliste; Temporel)

Comment ?

Les plans d'actions constituent la déclinaison concrète du projet en moyens humains, matériels et financiers;

Familles de France

La gouvernance :

- les instances capables de maîtriser et de contrôler la bonne marche du projet,
- elle est responsable des conditions de sa mise en œuvre,
- elle est responsable des différentes formes de collaboration entre les acteurs de l'association,
- elle est responsable de l'équilibre des pouvoirs.

Familles de France

L'évaluation :

- comment peut on mesurer la qualité des actions et leur impact ?
- démontrer la véritable utilité sociétale des actions ?
- montrer leur efficacité et identifier les marges de progression ?
- la durée de vie moyenne d'un projet oscille entre 3 et 5 ans.

Au terme de cette durée, l'évaluation permet la mise à jour.

Familles de France

Références :

Le projet associatif trouve une grande partie de ses sources dans les documents de référence qui forment l'héritage de l'association : statuts, règlement intérieur, procès verbaux d'AG.

Les rapports d'activité et moraux sont à rapprocher du document d'origine la comparaison permet, de déceler les écarts qui peuvent être tout à fait légitimes, et d'ajuster le projet associatif.

Le projet associatif d'une association constitue également le socle du contrat qui lie entre eux les membres. Il doit éviter le flou et les ambiguïtés.

Résumer :

C'est, pour les adhérents et pour les partenaires, "la carte d'identité" de l'association.

Il spécifie son champ d'intervention et ses missions.

Il précise les objectifs d'action.

Il essaye de définir le rôle et la place de l'association dans son environnement local.

Familles de France

Communiquer :

Le projet associatif constitue:

- un outil de communication interne,
 - un document fédérateur sur la base duquel les dirigeants cherchent l'adhésion à une politique et la mobilisation des adhérents en vue de mener des actions.
 - un outil de communication externe,
- il permet la promotion de l'action de l'association, de ses valeurs
il permet à l'association de lever plus aisément des fonds
(autofinancement, subventions publiques, dons, recherche de mécénat...)



C'est en réaffirmant son projet qu'une association peut retrouver le sens de son action, remobiliser ses acteurs et tenir compte de l'évolution de l'environnement dans lequel agit l'association

Familles de France